

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Cette année, les élections régionales et départementales auront lieu en même temps, les 20 et 27 juin. Pour voter aux élections départementales, il faut être de nationalité française, être âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur la liste électorale de Nommay.



Les élections départementales

Elles sont organisées pour élire les conseillers départementaux (ils forment l'assemblée qui dirige le département et sont élus pour 6 ans) et remplacent les élections cantonales depuis la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013. Le conseil départemental (nouveau nom du conseil général) règle par ses délibérations, les affaires du département et il est renouvelé en son intégralité lors des élections suivantes.

Les élections départementales sont organisées au mode de scrutin binominal (une femme et un homme) à deux tours. Pour être élu au **premier tour**, un binôme doit recueillir à la fois la **majorité absolue** et le **quart des électeurs inscrits**. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé.

Au **second tour**, sont autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au moins **12,5% des voix des électeurs inscrits**. La majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu.

Les élections régionales

Elles s'organisent selon un scrutin de liste proportionnel à deux tours et sont divisées en sections départementales :

Au **premier tour**, les listes alternent un candidat de chaque sexe si la majorité est absolue.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un **second tour** de scrutin. Seules peuvent se présenter les listes qui ont obtenu au moins **10% des suffrages exprimés**. Celles ayant obtenu entre 5 et 10% des voix peuvent fusionner avec ces dernières.

La liste arrivée en tête bénéficie de la prime majoritaire : elle obtient 1/4 des sièges. Le reste des sièges est réparti entre les autres listes, y compris celle en tête, proportionnellement à leur résultat. Le nouveau conseil régional devra ensuite élire le Président de la collectivité.



POUR VOTER
La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE !**

POURQUOI LE MUGUET PORTE BONHEUR ?



" Cloches naïves du muguet, carillonnez, car voici mai ! " : le poète Maurice Carême a sublimé le muguet, ce symbole des beaux jours retrouvés. D'autres poètes ont jugé que ses blancs grelots diffusaient une douce mélodie dans les sous-bois des forêts...

La **cueillette** : le **muguet** se cueille fin avril par brassées dans les zones couplant humidité et ombre comme par exemple les forêts et certains jardins. Puisqu'il fleurit au printemps, le muguet a toujours symbolisé le renouveau.

Son **symbole** : cette jolie petite fleur porte le **symbole** de la pureté absolue, de la joie, de la vie, de la fragilité, de l'honnêteté et de la discrétion... mais le bonheur par-dessus tout !

Son **histoire** : cette fleur aurait été enfantée par le dieu Apollon. Il désirait en tapisser le sol afin que ses muses ne s'abîment pas les pieds. Il est vrai que le muguet se multiplie très facilement grâce à son rhizome appelé " griffe ".

Dès l'époque romaine, les Romains célébraient début mai les Florales : des fêtes données en l'honneur de Flora, la déesse des fleurs. Le muguet était alors partagé en quantité. Il se chuchote aussi que les larmes de Marie auraient donné naissance à des fleurs de muguet au pied de la croix. Pas étonnant que le muguet soit devenu une des fleurs les plus mythiques de la création, et cela depuis des lustres ! Les Celtes l'estimaient déjà comme porte-bonheur. Sa floraison annonçait le renouveau de la nature et l'espoir de récoltes abondantes.

En **France** : la tradition du bouquet de muguet porte bonheur remonterait à la Renaissance, et aurait été établie par Charles IX. Ayant reçu à cette date un brin de **muguet le 1^{er} mai 1560**, il décida d'en offrir chaque année aux dames de la cour. La tradition était née.

Tombée dans l'oubli, elle est remise au goût du jour à La Belle Époque. Christian Dior choisit la fleur de muguet pour emblème. Et les grands couturiers de l'époque prennent alors l'habitude d'offrir un brin de muguet à leurs clientes et employés.

Aujourd'hui, le traditionnel brin de muguet s'échange pour la fête du travail, jour férié célébré le 1er mai.

LA LOCATION DE LA BENNE À VÉGÉTAUX

Nous vous informons que la location de ce véhicule n'est plus proposée aux Foyens pour raisons de sécurité et d'organisation interne.



AJOUT

Sur le dernier Foy'infos, il n'a pas été mentionné sur la liste des entreprises :

Thierry ROUAUX
28 Rue des coquelicots
Animateur musical
Tél : 06 50 36 06 40

MAI AU JARDIN



« En mai mets ce qui te plaît ! » ou encore « Au mois de mai, arrache pelisse, chapeau et manteau ! ».

En mai, la douceur s'installe. On plante car la terre est favorable, les graines ne se perdront pas dans l'humidité excessive. Les serres des horticulteurs se parent des fleurs chatoyantes et des replants attendant les



amateurs désireux d'égayer leurs plates-bandes et jardinières. Mais la règle selon la nature, toujours de rigueur, nous invite à laisser passer les saints de glace (Mamert le 11, Pancrace le 12, Servais le 13) pour repiquer sans craindre les dernières gelées.

Au potager les tâches s'accroissent : il faut butter les pommes de terre et les haricots, planter les tomates, les cornichons, les courges, les courgettes, les citrouilles ... Si le temps est sec, il faut arroser. Au verger, c'est la pause. Tout juste faut-il éclaircir les fruits sur les arbres trop chargés.

Au jardin d'agrément, il faut se hâter maintenant pour planter les derniers bulbes à floraison estivale ou automnale (dahlias, canas, glaïeuls, lys...) et les annuelles d'été (ageratums, capucines, begonias, impatiens...) doivent être également débarrassés de leurs fleurs fanées et des gourmands. Les arbustes défloris tels que les lilas ou les forsythias peuvent maintenant être taillés. Il faut installer des tuteurs sur les grandes plantes (pivoines, dahlias) pour éviter leur effondrement sous leur poids.

Sur le balcon comme au jardin d'agrément, c'est l'heure de récupérer les oignons des plantes à bulbes mais aussi de semer les fleurs d'été. Il est aussi temps de planter dans les jardinières les fleurs d'été (ixia, freesia....) sans oublier d'arroser abondamment surtout par temps sec ! On pense aussi à sortir les plantes d'intérieur à l'ombre d'un arbre.

Quelques dictons :

« En mai fleurit le hêtre et chante le geai », « Quand il tonne en mai les vaches ont du lait », « Mai sans roses rend l'âme morose ».

LA POSTE



Afin de faciliter le travail du facteur et de la municipalité, nous demandons à tous les Foyens d'installer une boîte aux lettres normalisée définies par l'AFNOR : 34 cm de profondeur, 26 cm de hauteur et 26 cm de largeur. La fente d'insertion des lettres doit mesurer au minimum 3 cm de hauteur et 22 cm de longueur.

Elle doit être visible, accessible avec **votre nom, prénom et numéro de rue**. Cela facilitera le travail des distributeurs.

LA LISTE ÉLECTORALE

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale de votre lieu d'habitation. Elle est permanente mais elle fait l'objet d'une révision annuelle qui est effectuée par une commission administrative de révision.

Avec Jacky LAMBERT (secrétaire) et Monsieur le Maire, la commission composée d'Henri JEANNEROT (délégué de l'administration), Emmanuel KORNPROBST (conseiller) et Christiane MEHRENBARGER (déléguée du tribunal judiciaire) se sont réunis en mairie selon un planning officiel.

Le but est de statuer sur les demandes d'inscription et les radiations à engager afin de s'assurer de la bonne composition de notre liste électorale selon les règles en vigueur.

L'AGENDA

En raison de la crise sanitaire et des préconisations préfectorales, le vide-greniers du 23 mai est reporté à une date ultérieure, la fête de la musique du 18 juin est annulée.

Mais on va bientôt se retrouver...

Le 20 et 27 juin : Élections à la salle J. Prévert

Le 13 juillet : Fête nationale

Le 23 juillet : Marché du soir (PMA) jumelé à la course cycliste nocturne contre-la-montre (CCINO)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le 7 avril 2021



LES COMITÉS CONSULTATIFS

De nouveaux membres ont été intégrés dans deux comités consultatifs :

- Pierre NAIN et Pierre SCHMITT au comité « Sécurité routière, des biens et des personnes ».
- Patricia BOILLOT, Francine MOREL, Yves BATTAGLIA, Gilles LLORET, Didier MOREL et Daniel PONÇOT au comité « Nature, environnement, fleurissement et décorations ».

L'INTÉGRATION DE COMPÉTENCES À PMA

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'intégration de compétences à PMA :

- **en matière de défense extérieure contre l'incendie** : l'entretien, le contrôle et la rénovation des poteaux d'incendie et leur déplacement dans le cadre des travaux de voirie.
- **en matière de santé** : toute action et politique visant à lutter contre la désertification médicale et à développer une offre médicale globale, notamment en facilitant l'installation ou le maintien des personnels de santé médicaux et paramédicaux, y compris à travers le partage immobilier.

LE BRUIT DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Arrêté préfectoral du 19 avril 2005 :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés uniquement :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- le dimanche et les jours fériés : de 10 à 12h

Le non-respect de ces horaires peut entraîner une amende à partir de 68 € suivant les faits constatés.



Les élections départementales et régionales auront lieu les **dimanches 20 et 27 juin**
Salle J. Prévert (Rue du stade)

De quel document ai-je besoin pour voter le jour du scrutin ? ➔



Carte nationale d'identité ou Passeport français (en cours de validité ou périmé).
Permis de conduire, carte consulaire ou tout autre document valide et officiel d'un pays de l'UE.
Votre carte d'électeur française n'est ni obligatoire, ni suffisante pour pouvoir voter.

LES FINANCES

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

= dépenses et recettes réellement réalisées au cours de l'année 2020

RÉSULTATS DE CLÔTURE 2020

Excédent de fonctionnement : + 109 388,98 €
Excédent d'investissement : + 502 769,75 €



Jean WILK
Adjoint aux finances

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 975 780,24 €
Recettes : 1 085 169,22 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 702 272 €
Recettes : 1 205 041,75 €

LES PRINCIPALES DÉPENSES engagées en 2020 :

- Travaux de réhabilitation de la ferme Roqua
- Mise aux normes PMR des services administratifs au rdc de la mairie
- Mise en place d'un deuxième colombarium au cimetière
- Nouvelles installations de chauffage sur les lieux communaux
- Nouveaux points d'éclairage urbain des rues
- Remise en état des fontaines
- Nouveaux matériels aux services techniques
- Achat d'équipements de protection et de dissuasion pour le policier municipal

LE COMPTE ADMINISTRATIF A ÉTÉ VOTÉ le 7 avril À L'UNANIMITÉ



LE BUDGET PRIMITIF 2021

= dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2021

LE TAUX COMMUNAL
POUR LE FONCIER BÂTI 2021

+ 0,93 %



TOTAL FONCTIONNEMENT : 1 188 404,59 €

En dépenses et en recettes

DÉPENSES

RECETTES

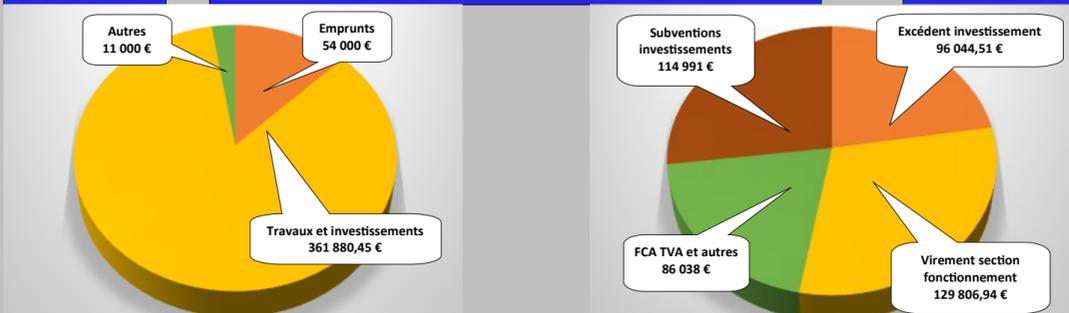


TOTAL INVESTISSEMENT : 426 880,45 €

En dépenses et en recettes

DÉPENSES

RECETTES



TOTAL BUDGET

1 615 285,04 €

**LE BUDGET A ÉTÉ VOTÉ le 7 avril
À L'UNANIMITÉ**

UNE NOUVELLE ASSOCIATION

« UCAN » (Union des Commerçants et Artisans de Nommay)

Les commerçants et artisans de Nommay se sont réunis pour créer l'association UCAN. Le principal objectif de cette association est de contribuer à la dynamisation commerciale de Nommay en réalisant régulièrement des animations communes (exemple : jeu concours avec lots et remises à valoir chez les commerçants, artisans, prestataires de services et professions libérales de Nommay).

Président de l'association : Didier GARING

Siège de l'association :
Boulangerie « Le fournil de Nommay »
24 Grande rue 25600 NOMMAY
Tél : 03 81 32 01 45

LE CARNAVAL AUX ÉCOLES ET AU CENTRE DE LOISIRS



Malgré le contexte, les écoliers ont pu savourer ce moment de festivité !

LA DÉCORATION AU CENTRE DU VILLAGE



Année particulière, Carnaval particulier !
Le Comité des fêtes a décidé de décorer le centre du village. Nous remercions particulièrement Marielle HESSMANN et Guy CHATELAIN pour leurs jolis coups de pattes. Tout a été fait « maison » !



DES BEIGNETS AUX CARNAVALIERS

Crise Covid oblige, notre traditionnel carnaval n'ayant pas eu lieu, le comité « Animations communales » et le Comité des fêtes ont décidé d'organiser un carnaval différent, par l'intermédiaire des réseaux sociaux : un concours de photos de Foyens déguisés.

Ils ont été remerciés pour leurs photos « costumées ». Elles ont été publiées sur Facebook et affichées sur les vitrines des commerces au centre du village.

La municipalité a offert des beignets concoctés par la boulangerie à tous les carnavaliers.



LE NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Les comités « Environnement », « Animations communales » et le Comité des fêtes ont organisé le premier nettoyage de la commune.

C'est environ 80 Foyens qui se sont retrouvés pour participer à cette opération tout en respectant les gestes barrières. Les gants et les sacs poubelle ont été fournis par le Comité des fêtes.

La météo a épargné ces bénévoles durant cette sympathique matinée où l'ambiance fut conviviale et familiale.

Environ 160 kg de débris ont été ramassés essentiellement sur les bas-côtés des RD, aux entrées des bois et des champs, aux abords des squares et des lieux sportifs.

Cette matinée s'est terminée par un petit cadeau offert par la municipalité accompagné d'une briochette offerte par notre traiteur Didier GARING.

Merci à tous !



LE JARDIN PÉDAGOGIQUE

Les membres du comité « Nature environnement » se sont mis à l'œuvre pour les travaux de préparation et de mise en forme du nouveau jardin pédagogique situé Route de Dambenois : futur lieu communal, d'animations et de promenade pour les Foyens.



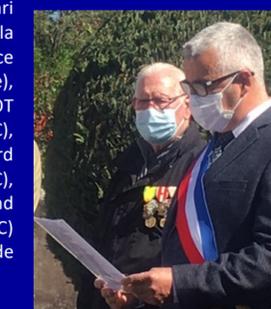
FUTUR
JARDIN PÉDAGOGIQUE
Comité environnement

LA COMMÉMORATION DU 8 MAI



La municipalité et l'association des Anciens combattants de Nommay ont commémoré le 8 mai 1945. L'assistance devait être limitée et réunie dans le respect des consignes sanitaires.

La cloche de la mairie a retenti à 10h45. Le maire Thierry BOILLOT et le président des Anciens Combattants Henri JEANNEROT, ont rendu hommage aux « Morts pour la France » avec Thierry THEVENOT (adjoint), Béatrice DUFOUR (adjointe), Sophie FAIVRE (conseillère déléguée), Philippe MEILLET (conseiller), Cédric VUILLEMOT (conseiller), Louis PETITPERRIN (trésorier des AC), Maurice SIMONNIN (porte-drapeau remplaçant), Bernard SCHOR (vice-président des AC), André MARGERARD (AC), Denis ROY (AC), Marcel BLONDEAU (AC), Fernand KOEBERLE (AC), Bernadette ORCHAMP (veuve AC) accompagnés d'une petite délégation de l'harmonie de Grand-Charmont.



LA CAMPAGNE ANTI-TIQUES

"COMME PATRICK, ADOPTEZ LES BONS GESTES
ET LES BONS RÉFLEXES POUR ÉVITER LES MORSURES DE TIQUES"



LES FONTAINES

La municipalité et les services techniques remercient vivement l'implication de messieurs Bernard CRANNEY (conseiller municipal) et Pierre MUNIER (Foyen) qui ont fortement œuvré ensemble pour faire couler les fontaines d'une manière pérenne.